

MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale
62127 TINCQUES

Téléphone : 03.21.47.38.49

Télécopie : 03.21.47.24.20

Ouverture au public : T.L.J de 09 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30
Le samedi de 09 h 00 à 12 h 30

Délib 2014-32

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quatorze, et le dix neuf novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DARTOIS, Maire, par suite de convocation en date du douze novembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. André BOUCHIND'HOMME, COJON Jacques, COURBOIS Elisabeth, DARTOIS Gilbert, DELASSUS Maryse, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, GOUILLARD Cyrille, LEFEBVRE Bruno, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

ÉTAIT ABSENT : M. DUEZ Christophe.

OBJET :

ADHÉSION AU
GROUPEMENT DE
COMMANDES
POUR LA
FOURNITURE ET
L'INSTALLATION
DE MATÉRIELS
D'ÉCLAIRAGE
PUBLIC

La séance ouverte, Monsieur le Président :

- rappelle qu'un groupement de commandes avait été créé en vue de la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public de sept communes du territoire de la communauté de communes de l'Atrébatie, lequel a permis de bénéficier de différent scénari et préconisations permettant d'améliorer l'éclairage public en terme d'efficacité énergétique, de mode de gestion et de qualité d'éclairage,
- propose de passer un marché de fourniture et d'installation de matériels d'éclairage public dans le cadre d'un groupement de commandes qui serait créé entre les communes membres de la CCA souhaitant intégrer ce groupement,
- demande de délibérer sur la question.

- LE CONSEIL MUNICIPAL :

- décide d'adhérer au groupement de commandes qui sera créé entre les communes membres de la CCA souhaitant l'intégrer, de manière à pourvoir à la fourniture et l'installation de matériels d'éclairage public,
- désigne la commune de VILLERS-SIR-SIMON en qualité de coordonnateur du projet,
- désigne la commission d'appels d'offres de la commune de VILLERS-SIR-SIMON en qualité de CAO du groupement, le cas échéant,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération et notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

Fait en séance les jour, mois et an que sudsits.

Suivent les signatures des membres présents.

Pour copie conforme
Gilbert DARTOIS
Maire de TINCQUES